



## **Commentaires de TCC au Plan Technique de Travail révisé**

La présente note fournit les commentaires et les propositions des améliorations au projet du Plan Technique de Travail (PTT) révisé dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC. Ce document s'inscrit dans l'idée de l'exigence 1.5 de la norme qui oblige que ledit document (PTT) doit, entre autre :

- a) Fixer des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE compatibles avec les Principes de l'ITIE et reflétant les priorités nationales des industries extractives.
- b) Refléter le résultat des consultations avec les principales parties prenantes, et être avalisé par le Groupe multipartite.
- c) Inclure des activités mesurables et assorties de délais d'exécution précis visant à atteindre les objectifs convenus.

Pour arriver à des propositions substantielles, les commentaires du Centre Carter s'articulent autour de 5 points, à savoir la cohérence et compréhensibilité entre les objectifs, les résultats et les activités y afférentes (a), le niveau de responsabilité de chaque partie prenantes (b), l'intégration des activités liées au suivi des recommandations de l'administrateur indépendant (c), la désagrégation de montants alloués pour chaque activité (d) et les choses à faire avant la validation (e).

### **A. La cohérence et compréhensibilité entre les objectifs, les résultats et les activités y afférentes**

On remarque parfois qu'il y a une incohérence entre certaines activités et les résultats attendu. A titre d'exemple, l'activité A1 « Partager le projet du PTT avec les PP pour amélioration et organiser un atelier de mise en commun des améliorations » revêt deux idées, à savoir le partage du PTT avec les parties prenantes pour leurs feedback ; et le débat entre partie prenante pour harmoniser les avis. En regardant sont résultat, cela n'arrive pas à répondre la question pourquoi partager avec les parties prenantes le PTT. Pour ne citer que cela, et c'est pareil à plusieurs activités. Il serait nécessaire de faire un exercice avec toutes les PP en se posant la question « pourquoi nous voulons réaliser cette activité ? » Cela pourrait nous conduire à la cohérence entre les activités et les résultats attendus.

## B. Le niveau de responsabilité de chaque partie prenante

L'observation faite est les entreprises et la société civile ne se voient pas responsabiliser dans l'exécution du PTT. Le PTT ne décrit pas de manière claire que sont les activités qui seront menées par le Secrétariat technique, par les entreprises et la société civile. Le processus étant tripartite, chaque partie a un rôle de responsabilité à jouer dans la mise en œuvre du PTT. Il serait indispensable que la responsabilité en terme de réalisation des activités soient clairement définies, pour qu'on sache qui fera la dissémination, par exemple.

## C. L'intégration des activités liées au suivi des recommandations de l'Administrateur Indépendant

Le PTT n'intègre pas toutes activités prévues sur le suivi des recommandations de l'Administrateur Indépendant. Lors d'un atelier tripartite organisé à Lubumbashi, le 29 et 30 mars 2016, une liste<sup>1</sup> d'action à entreprendre dans le cadre de suivi des recommandations de l'AI était établie avec un chronogramme précis. En vue de renforcer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles, il est important d'intégrer toutes ces actions en vue de se conformer à l'exigence 7.3.

## D. Désagrégation de montants alloués pour chaque activité

Hormis le PTT, il serait important d'avoir un plan opérationnel plus détaillé qui montrerait chaque activité avec les tâches y afférentes, ainsi que le montant pour chaque tâche spécifique. Cela permettrait de comprendre la nature de l'activité, son ampleur et son efficacité avec le montant alloué.

Exemple : Atelier d'harmonisation du PTT et RAA

désignation	Unité	Quantité	PU	PT	Remarques
Déplacement	Pers	20	\$600	\$12000	\$600/billets x 20 personnes
Logement	Nuit	60	\$100	\$ 6000	\$100/nuit x 3 jours x 20pers

## E. Les choses à faire avant la validation

Parmi les choses à faire avant la validation, figurent aussi, la création d'une structure chargée de traçabilité des paiements sociaux dont le PTT révisé ne prend pas en compte les actions à entreprendre pour y arriver. En outre, le rapport ITIE doit aussi être publié en format des

---

<sup>1</sup> Cfr. Le compte rendu de l'atelier des parties prenantes sur le suivi des recommandations de l'AI organisé à Lubumbashi du 29 au 30 mars 2016

données ouvertes ; mais on constate que le PTT ne prévoit pas les activités pouvant améliorer le système de référence des données (par exemple améliorer les sites web ces services étatiques, mettre à jour les données sur les sites des régies financières, etc.). Il serait indispensable si on y intégrait les activités pouvant nous permettre à atteindre les résultats bancaires.